

L'expulsion des Roms par la France en 2010 était "discriminatoire", selon l'Europe

LEMONDE.FR avec AFP | 10.11.11 | 17h10



"**U**ne violation aggravée des droits de l'homme." C'est de cette façon que le Conseil de l'Europe a qualifié l'expulsion collective de Roms par la France, à l'été 2010. Ces expulsions étaient "*discriminatoires*" et "*contraires à la dignité humaine*" car basées sur l'origine ethnique des personnes concernées, a précisé l'organisation européenne.

Ces mesures ont constitué une violation du droit au logement et des garanties relatives à l'expulsion inscrites dans la Charte sociale européenne, a conclu l'organisme chargé de veiller au respect de cette charte, le Comité européen des droits sociaux (CEDS).

Le CEDS, qui avait été saisi par une ONG basée à Genève, le Centre sur les droits au logement et les expulsions (Cohre), relève que les évacuations controversées ont eu lieu "*dans un climat de discrimination ethnique et de contrainte*". Il fustige une "*démarche sécuritaire discriminatoire*", touchant "*expressément des groupes vulnérables*".

MESURES POUR REMÉDIER À LA SITUATION

Au vu de cette décision, le comité des ministres du Conseil de l'Europe — qui compte 47 Etats membres — a demandé cette semaine à la France "*d'indiquer quelles mesures sont prises ou envisagées pour remédier à cette violation*", a précisé lors d'un point presse à Strasbourg Régis Brillat, secrétaire exécutif du CEDS.

Le ministère français de l'intérieur a abrogé la circulaire controversée d'août 2010 dans laquelle il demandait aux forces de l'ordre d'évacuer "*en priorité*" les campements de Roms. Il l'a remplacé en septembre 2010 par un nouveau texte qui ne mentionne pas l'ethnie des occupants à expulser. Mais ce changement n'a pas trouvé grâce aux yeux du Conseil de l'Europe. "*Le Comité a considéré, au moment où il a pris sa décision en juin 2011, que la situation qui prévalait en France à ce moment-là était toujours en infraction avec la Charte*", a précisé M. Brillat.

L'argument des "*retours volontaires*" porté par le gouvernement a aussi fait chou blanc. "*Ces retours dits volontaires ont en pratique déguisé des retours forcés sous forme d'expulsions collectives*", réalisés "*sous la contrainte de l'évacuation forcée et de la menace réelle de l'expulsion du territoire français*", estime le Comité.

Deux recours contre la politique française concernant les Roms et les Gens du voyage sont encore pendants devant le CEDS : l'un déposé par Médecins du monde, l'autre par le Forum européen des Roms.

